



VEGETAL REMOV

ANTI-ADHERENT DES PRODUITS BITUMINEUX
Emulsion d'origine végétale



7 bonnes raisons d'utiliser VEGETAL REMOV

1. Anti-adhérent des produits bitumineux, **d'origine végétale.**
2. Evite l'**adhérence** des bitumes et enrobés et favorise le **glissement** des masses d'enrobés.
3. VEGETAL REMOV est un fluide innovant à base d'extraits **végétaux.**
4. VEGETAL REMOV va dans le sens du **développement durable** en associant les principes suivants : haute biodégradabilité - sans composés COV –
5. Elaboré à partir de matières premières renouvelables- sans composant dangereux pour l'**environnement.**
6. **Inerte** sur la plupart des matériaux, métaux ferreux ou non, plastiques, élastomères, caoutchoucs....
7. **Protège** le matériel contre les projections. Ne laisse **pas de dépôt** sur les supports.

Particulièrement adapté pour :



TP



Industries



Collectivités



Transports

VEGETAL REMOV est un excellent démoulant anti-adhérent pour bennes à enrobés destiné aux DDE, entreprises du BTP...Spécialement conçu pour empêcher le bitume d'adhérer aux parois des engins de chantier. Inerte vis à vis des machines et des opérateurs. Est anti-adhérent sur toutes les bennes métalliques.

Protège contre les projections de bitume de tous matériels routiers et T.P., tels que châssis, camions, compacteurs, épandeurs, finisseurs, matériels de centrales.

Caractéristiques	Mode d'emploi
<p>Sans solvants C O V (Composés Organiques Volatils) selon la législation européenne (1999/13/CE) et la législation américaine (CARB/EPA40FR59 203 (f)1.</p> <p>Sans bactéries et enzymes Sans acides, phosphates et conservateurs.</p> <p>Informations complémentaires : se référer à la fiche de données de sécurité.</p>	<p>S'utilise à une dilution de 10 % avec un pulvérisateur et à froid. Dans tous les cas, pulvériser uniformément la solution sur la surface à protéger.</p> <p>SECURITE Les matières premières d'origine végétale à la base du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne sont pas classées comme dangereuses pour la santé conformément aux dispositions de la Directive 67/548 européenne CEE. - Ne sont pas classées comme « SUBSTANCES DANGEREUSES » conformément à la réglementation européenne pour le transport des produits chimiques. - N'entrent pas dans le tableau des substances volatiles définies par la Directive européenne 1999/13/CE modifiant la Directive 2004/42/ce. - Sont classées « facilement et rapidement biodégradable ». - Classé facilement biodégradable selon norme OECD301 F /taux 90.1 % . - Classé non irritant / non corrosif pour les yeux et la peau selon norme OECD 404/405.

FR04072014

7 en +

MULBIO NG : Dégoudronnant prêt à l'emploi sans C.O.V.

Nos emballages carton sont recyclables et réalisés dans le respect des forêts selon la marque FSC. Nos plastiques sont facilement recyclables.

Cette fiche annule et remplace la précédente. Les informations contenues dans nos fiches techniques sont basées sur notre connaissance et expérience actuelle, et sont données à titre indicatif. Elles ne peuvent en aucun cas engager notre responsabilité quant à la mauvaise utilisation de nos produits. Photos et images non contractuelles.



Tél 02 97 54 50 00
Www.7darmor.fr

